



L'ACTUALITÉ

DÉCARBONATION : CHAQUE FILIÈRE DOIT ÉTABLIR SA FEUILLE DE ROUTE

L'Europe a fixé de nouveaux objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre : - 40 % d'ici 2030 et la neutralité carbone en 2050. La France doit, comme les autres États membres, construire sa feuille de route pour atteindre ces objectifs.

La mise au point de la Stratégie Française sur l'Énergie et le Climat (SFEC) commence. Elle repose sur plusieurs socles déjà posés : la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC), la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) et la Loi de Programmation sur l'Énergie et le Climat (LPEC) qui doit être votée avant le 1^{er} juillet 2023.

La SFEC doit devenir un outil opérationnel pour piloter l'action bas carbone menée par tous les acteurs économiques. C'est pourquoi, avant la promulgation de la loi LPEC, chaque filière doit établir sa feuille de route en vue de décarboner son activité.

Les experts ont mis en évidence les leviers permettant d'atteindre la neutralité carbone en 2050. En l'occurrence, il faut parvenir à décarboner complètement l'énergie utilisée à l'horizon 2050, réduire de moitié les consommations d'énergie dans tous les secteurs d'activité, en développant des équipements plus performants et en adoptant des modes de vie plus sobres et favorisant l'économie circulaire et de proximité, réduire au maximum les émissions non énergétiques, issues principalement de l'agriculture et des procédés industriels et enfin, augmenter et sécuriser les « puits de

53%

C'est la réduction attendue des émissions de GES du bâtiment d'ici 2030, soit dans 8 ans seulement.

carbone », c'est-à-dire les écosystèmes naturels, les procédés et les matériaux capables de capter une quantité significative de CO₂ : sols, forêts, produits issus de la bioéconomie (paille, bois pour La construction...), les technologies de capture et de stockage du carbone.

C'est donc sur ces bases que les acteurs des filières économiques doivent travailler dans la perspective de rendre une première copie avant le 1^{er} janvier prochain. L'objectif de l'État est, en effet, de réunir des propositions d'orientation de politique énergétique et climatique pour élaborer la loi LPEC. Il y a donc lieu de travailler vite et bien.

Pour le bâtiment, il s'agit de définir ce que pourrait être la trajectoire de décarbonation des matériaux, du niveau de performance énergétique des constructions, de l'évolution des sources d'énergie pour le chauffage,

entre autres, et en mesurant les coûts d'investissement nécessaires, les financements des plans d'investissement mis en place pour atteindre les objectifs climatiques, les besoins en termes de recherche et d'innovation, etc.

4 groupes de travail ont été mis en place pour explorer ces axes de travail dans 4 domaines précis : les composants des ouvrages, la construction neuve, la rénovation du parc et enfin, l'exploitation et les usages du bâtiment dans son environnement.

La CAPEB s'est fermement battue pour obtenir le pilotage du 3^{ème} groupe de travail sur la rénovation car il s'agit évidemment du cœur de métier des entreprises artisanales du bâtiment. Le vice-président en charge des questions économiques David Morales pilotera donc ces travaux avec son homologue du Conseil National de l'Ordre des Architectes. Dans l'escarcelle de ce groupe de travail figure des enjeux majeurs comme la massification de la rénovation globale performante du parc des bâtiments existants, l'optimisation bas carbone du parc, l'industrialisation de la rénovation (sic), la fiabilité de l'acte de construire, la compensation carbone et le stockage du carbone sur site.

À suivre de très près donc.



ÉCONOMIE

→ LE PROGRAMME OSCAR SORT DE L'OMBRE



Il fait parler de lui depuis des mois et pourtant rien n'avait été officiellement écrit sur ce programme. **Un dossier de presse** vient d'être publié pour combler cette lacune. D'emblée, il met l'accent sur le fait que **l'ensemble des acteurs du bâtiment sont associés à l'État et à ses agences nationales pour le porter.**

Et il y a, en effet, beaucoup de monde autour de ce programme : le Ministère de la Transition écologique, l'Ademe, l'Anah, l'Atee, les deux

organisations professionnelles CAPEB et FFB et les Fédérations des distributeurs de matériels et matériaux FDMC, FDME-FNAS.

Dans quel but ? Oscar vise à accélérer la rénovation énergétique des bâtiments érigée au rang de priorité nationale. Comment ? en optimisant et en simplifiant les certificats d'économies d'énergie. Avec quels moyens ? en formant des référents destinés à accompagner ensuite les entreprises artisanales du bâtiment.

Ces dernières sont considérées par les porteurs du programme (à commencer par nous bien évidemment) comme des acteurs majeurs en termes de qualité et de performance des rénovations énergétiques mises en œuvre, mais aussi en termes d'information sur les aides existantes, auprès de leurs clients.

Il convient donc de les accompagner pour leur permettre de participer massivement à la rénovation des bâtiments dans le but de réduire les émissions de GES et sortir les millions de ménages en situation de précarité énergétique (7 millions de logements mal isolés et seulement 7 % de logements en classe énergétique A et B).

C'est pour leur permettre d'informer leurs clients sur les aides financières à la rénovation énergétique que le programme Oscar a été mis au point. Il permettra de former 6000 Référents Aide à la Rénovation (RAR) qui seront missionnés pour informer et sensibiliser près de 600 000 entreprises artisanales du bâtiment.

Dans un premier, ces RAR seront des collaborateurs des distributeurs, fédérations et organisations professionnelles, puis, en 2023, ils seront rejoints par des conseillers France Rénov.

De son côté, la CAPEB souhaite compter des RAR dans chaque CAPEB départementale afin que certains d'entre eux puissent ensuite devenir des « accompagnateurs des pros » à l'instar des accompagnateurs rénov' mis en place par l'État pour les particuliers. Une expérimentation sera lancée à ce sujet à l'automne au sein de 4 régions CAPEB.

→ CEE : REcul DE LA DATE LIMITE D'ACHÈVEMENT DE CERTAINES OPÉRATIONS

Avant de quitter le précédent Gouvernement, Barbara Pompili avait signé un **arrêté reculant la date limite d'achèvement** des opérations bonifiées au profit des ménages précaires. La date limite est désormais le 31 août 2022 et non plus le 20 avril. Les opérations engagées depuis le 1^{er} janvier ou achevées à compter du 1^{er} janvier 2023 sont ainsi placées sous les nouvelles dispositions relatives au Coup de pouce « Rénovation performante d'une maison individuelle »



[En savoir plus ici.](#)



→ LES TERMES DE LA RE2020 CONFIRMÉS PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

La présentation de la RE2020 avait provoqué un véritable émoi dans le Bâtiment qui, pour la première fois, se trouvait devant des choix constructifs et des arbitrages radicaux en faveur de matériaux plutôt que d'autres. En l'occurrence, les matériaux biosourcés, le bois et l'électricité sont clairement portés par cette nouvelle réglementation environnementale au détriment, évidemment, des autres matériaux. Même si la Ministre Emmanuelle Wargon avait alors affirmé qu'il y aura de la place pour tous les matériaux et toutes les filières.

Peu convaincues, la filière Béton, le Syndicat national des industries de roches ornementales et de construction (SNROC), la Fédération française des tuiles et briques (FFTB) et le Syndicat de la construction métallique de France (SCMF) avaient alors déposé un recours devant le Conseil Constitutionnel pour « rupture d'égalité ».

Examinant cette question prioritaire de constitutionnalité, le Conseil d'État a jugé que ce recours n'était pas recevable et a conforté la RE2020. Une confirmation, selon le Ministère, qu'il est « absolument nécessaire d'un point de vue environnemental, de mettre en place des exigences sur l'impact sur le climat des constructions sur l'ensemble du cycle de vie du bâtiment, et c'est désormais acquis juridiquement ».

SOCIAL

→ LA SUBVENTION « PRÉVENTION MÉTIERS DU BÂTIMENT INDÉPENDANTS »

Les caisses régionales de l'Assurance maladie octroient une aide financière aux les travailleurs indépendants en vue de prévenir les chutes et les TMS.

Toutes les entreprises sans salarié, dépendant du régime général et exerçant dans les métiers du bâtiment (une vingtaine de codes NAF concernés) peuvent en bénéficier pour acquérir un échafaudage roulant ou une plateforme de travail en hauteur ou encore un perforateur, un brise-béton ou une tronçonneuse.

La subvention couvre 50 % du prix HT de l'achat plafonné à 4000 € HT. Elle peut couvrir 5 équipements au total à raison d'un seul

échafaudage, d'une seule plateforme PIR/PIRL et trois outils portatifs anti-vibratiles de nature différente.

Pour bénéficier de la subvention, il suffit de télécharger et remplir [le formulaire de demande](#) et de l'adresser par mail à la caisse régionale de rattachement (Carsat, Cramif ou CGSS) avec les pièces demandées.

Le budget étant limité, premier demandeurs, premier servis !



MÉTIERS

→ QUALIBAT ET QUALIFELEC S'ASSOCIENT POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES IRVE

Les deux organismes de qualification ont signé un accord de partenariat pour accompagner les entreprises dans le développement des infrastructures de recharge de véhicules électriques sur l'ensemble du territoire.

L'objectif est de faciliter l'accès des entreprises artisanales du bâtiment à la qualification IRVE mise en place en 2021 par Qualifelec.

Ce partenariat s'inscrit dans « l'Objectif 100 000 bornes » qui a été fixé en 2020 par le Président de la République et qui prévoit une série de dispositions visant à encourager financièrement le déploiement des bornes de recharge partout dans le pays. Ainsi, le programme ADVENIR a été renforcé pour prendre en charge jusqu'à 60% du coût des bornes ouvertes au public, soit une aide allant de 2000 € jusqu'à 9 000 €, alors que les montants étaient compris entre 1 000 € et 2 000 € jusqu'alors. 100 M€ ont par ailleurs été consacrés à l'installation de bornes rapides sur les routes et autoroutes.

→ APM : BRAVO AUX LAURÉATS DU CHALLENGE 2022 !



La CAPEB qui est membre fondateur de l'Association pour la Promotion des Métiers du Plâtre a contribué à l'organisation du challenge APMP 2022 qui vient de se terminer, Jean-Yves Labat, Président de l'UNA

MTP1, a ainsi remis leurs prix aux lauréats : le CFA Bâtiment de Limoges pour le Grand Prix, le CFA BTP Finistère Quimper pour le trophée de l'innovation, le CFA BTP de Toulouse et Agen pour le trophée de l'événement, le CFA BTP de l'Oise Agnetz pour le Prix du public et le Collège Darius Milhaud de Marseille pour le trophée Coup de cœur.

Nous félicitons les heureux gagnants qui contribuent à valoriser les métiers du plâtre et à montrer le meilleur de cette filière. Nous remercions également le navigateur Jean Le Cam qui avait accepté de parrainer le Challenge cette année !

SOCIAL

→ 6^{ÈME} ÉDITION DU CONCOURS « LES PROS ONT DU TALENT » DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE



Pour la sixième année, la Sécurité routière soutient l'opération Les Pros ont du talent, en partenariat avec la radio RTL ainsi que les magazines Artisans Mag, Commerce Mag et Maison & Travaux Pro.

Cette opération valorise les artisans et commerçants qui ont mis en place des initiatives innovantes. Parmi les différentes catégories de ce concours, l'une d'entre elles est dédiée à la sécurité routière.

L'objectif est de mettre en avant des chefs d'entreprise de moins de 25 salariés ayant déployé des actions pour sensibiliser leurs collaborateurs ou leurs clients au risque routier professionnel.

Ces initiatives peuvent être très diverses : vérifier ensemble l'état des véhicules de service, discuter de la vitesse/du téléphone/de la somnolence au volant avec les salariés, répondre à des petits quiz à l'occasion des Journées de la sécurité routière au travail, aménager son véhicule etc. Ainsi, les entreprises qui ont mis en place un aménagement de véhicule Orsymbol de Würth ou ont fait des stages de conduite avec Groupama et Centaure peuvent tout à fait concourir.

Les trois meilleurs candidats seront interviewés sur la radio RTL ainsi que dans les magazines partenaires et se verront remettre un trophée Or, Argent ou Bronze à l'occasion d'une cérémonie de remise des prix organisée le 10 octobre à Paris.

La sécurité routière valorisera également les actions des entreprises lauréates sur son site internet et ses réseaux sociaux, ce qui peut leur apporter une visibilité intéressante. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 30 juin.

→ À LA DÉCOUVERTE DES MÉTIERS AVEC RTL

Avec sa chronique « Mon métier, ma passion », RTL contribue chaque samedi à faire découvrir à ses auditeurs des métiers divers et variés. Plusieurs métiers du Bâtiment ont déjà été présentés, notamment par la voix de nos représentants.



Le dernier en date est le Président de l'UNA Maçonnerie Carrelage Thierry Toffoli qui a été interviewé par Pierre Herbulot pour évoquer son métier et son choix de se spécialiser dans la Salle de bains (réécouter la chronique « mon métier, ma passion » avec [Thierry Toffoli](#)). Le Président des serruriers métalliers, Bruno Hatton, l'avait précédé en mars dernier ([réentendre ici](#)), tout comme Didier Delzani un conseiller professionnel de l'UNA SM ([Écouter ici](#)) et bien d'autres encore avant lui. [Écouter tous les replay ici](#).

À venir un prochain samedi, l'interview du Président de l'UNA Équipement Électrique et Electro-Domotique, Gilles Maillet qui évoque à son tour les attraits de son métier.

RÉSEAU

→ UN ORCHESTRE CAPEB PENDANT LES JPC : À VOS INSTRUMENTS !

La CAPEB Haute-Vienne, et plus particulièrement son Secrétaire général Benjamin Chimol et son ex-président Alain Ravanne, est à l'initiative de la création d'un petit orchestre CAPEB destiné à se produire à Toulouse lors des prochaines JPC. Tous les musiciens, musiciennes, chanteurs et chanteuses du Réseau sont invités à y participer, quel que soit leur niveau. Toutes et tous sont invités à prendre contact avec Patrice Beaufort, Chargé de mission au sein du Pôle Technique et Professionnel de la Confédération, qui a accepté de prendre la direction de cet orchestre CAPEB. Parce que le Réseau CAPEB, c'est aussi l'échange, la convivialité et le plaisir d'être ensemble au-delà même de l'action syndicale !

Volontaires, à vos instruments !
Nous vous attendons nombreux !

p.beaufort@capeb.fr
01 53 60 50 22





PRESSE

Suite à la réunion qui s'est tenue à Bercy concernant l'inflation et les salaires, le Président de la CAPEB a donné une interview à Lettre A, une publication numérique quotidienne dont l'objectif est de décrypter les circuits de décision politiques, les positions des différents acteurs de la vie publique et de décrire avec précision les luttes d'influence qui précèdent les décisions gouvernementales, notamment dans le domaine économique. Elle est majoritairement consultée par les chefs de grandes entreprises, les cadres, les financiers et l'exécutif.

En Guadeloupe, il a répondu mercredi aux questions de [radio RCI](#) et de Claude Danican dans « La Grande Interview » sur France TV Info (Guadeloupe 1^{ère}). [L'écouter ici](#).



CESE

Bien qu'étant en déplacement en Guadeloupe, le Président Jean-Christophe Repon a participé à une visioconférence organisée cette semaine par le CESE à propos des travaux menés dans le cadre du groupe « bâtiment durable » placé sous la responsabilité du Président de la CAPEB.

RÉSEAU

Le Président confédéral avait un programme bien nourri pour son déplacement en Guadeloupe. Le Président de la CAPEB Guadeloupe Freddy Sinnan, avait prévu une série de réjouissances à l'occasion de cette visite Outre-Mer : une conférence de presse mardi, un échange avec le Conseil d'administration de la CAPEB départementale mercredi, la visite du chantier du nouveau CHU avec le Président national de l'UCF vendredi... [En savoir plus ici](#).



COMMUNICATION

→ LES VIDÉOS DU STUDIO SAGERET



À l'occasion de son Assemblée Générale, La Confédération avait noué un partenariat avec Sageret, référence des annuaires du BTP avec une base de plus de 700 000 sociétés qualifiées.

Notre partenaire avait installé un studio télé à la Maison de la Mutualité et

procédé à plusieurs interviews destinées à montrer la dynamique du Réseau CAPEB et son action en faveur des artisans et des entreprises artisanales du bâtiment.

Le président Jean-Christophe Repon, David Morales, Corinne Postel, Laure Vial, Françoise Despret et Paul Duphil ont ainsi répondu aux questions du journaliste Frédéric Lorenzini mettant en exergue les grands sujets du moment.

[Ces vidéos sont à votre disposition sur Youtube et en cliquant ici.](#)

→ HANDIBAT ET LES FINALES BASKET FAUTEUIL AU PUY-EN-VELAY

Dans le cadre du partenariat que nous avons signé avec la Fédération Française de Basket Fauteuil ([voir notre précédente information à ce sujet](#)) la CAPEB est conviée aux rencontres organisées dans ce cadre.

Les CAPEB départementales sont invitées à saisir cette opportunité pour valoriser les marques Handibat et Silverbat et les entreprises qui les portent.

Elles peuvent prendre contact avec les clubs locaux de basket fauteuil ([Précisions ici](#)).

Le Championnat de France basket fauteuil se déroule les 11 et 12 juin au Puy en Velay au Palais des Sports Roche Arnaud. L'entrée est libre.



ARTISANAT

→ LE PRÉSIDENT DE L'U2P RENCONTRE LE MINISTRE DU TRAVAIL

Olivier Dussopt, le nouveau Ministre du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion, n'a pas tardé à recevoir le Président de l'U2P après sa nomination.

Au cours de cette rencontre qui a eu lieu le 1^{er} juin, Dominique Métayer a pu évoquer les difficultés des entreprises de proximité tant en termes d'approvisionnement, de prix que de recrutement.

Il a rappelé au Ministre que ce sont les branches qui fixent les minimas salariaux et que toute hausse salariale est donc une décision qui leur appartient. Il a fait observer au Ministre que les entreprises sont prises en tenaille entre la volonté d'améliorer l'attractivité des métiers et celle de ne pas compromettre leur rentabilité, voire leur pérennité.

Dominique Métayer a salué à ce sujet les mesures annoncées par le Gouvernement pour tenter de préserver le pouvoir d'achat des Français. Sachant que la réforme des retraites est à nouveau à l'ordre du jour, le Président de l'U2P a, par ailleurs, rappelé que, dans le souci de maintenir l'équilibre des comptes publics et d'assurer la pérennité du système de retraite par répartition, l'U2P a soutenu les réformes successives depuis 1993. Il a souligné que la prochaine devra maintenir le dispositif carrières longues et prendre en compte les spécificités des

régimes des travailleurs indépendants



des professions libérales, de l'artisanat et du commerce.

Dominique Métayer a par ailleurs salué l'annonce de la prolongation des aides à l'apprentissage et à la professionnalisation tout en insistant sur la nécessité de les pérenniser au-delà de la fin de l'année.

Enfin, il a demandé au Ministre de faire en sorte que la mission Combrexelle relative à la représentativité patronale soit menée à son terme en dépit du changement de gouvernement, en espérant à terme une représentation plus équitable des petites et très petites entreprises au sein de la démocratie sociale.